

**Texte de la motion adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés de l'IRPhiL
lors de l'Assemblée générale du 26 février 2020, concernant le projet de loi de
programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)**

« Les membres de l'Institut de Recherches Philosophiques de Lyon, réunis en Assemblée Générale le 26 février 2020 s'alarment de l'orientation du futur projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). S'ils se réjouissent du projet d'une augmentation du budget de la recherche, ils s'inquiètent des voies choisies pour remédier à la sous dotation de la recherche en France.

La vitalité de la recherche académique et l'exercice des missions des universités supposent l'autonomie des chercheurs et universitaires vis-à-vis des pouvoirs dont son exercice dépend, qu'ils soient politiques ou économiques. Cette liberté académique ne peut être garantie que par des moyens effectifs alloués aux équipes sur les projets qui sont les leurs, et des conditions en permettant l'exercice. Les membres de l'IRPhiL craignent que les orientations du projet de loi mettent à mal l'indépendance de la recherche : dérégulation des statuts des jeunes chercheurs, injonction à des résultats immédiats, dispositions autorisant le contournement de la qualification par le CNU, dispositions accroissant la porosité entre le secteur public et le secteur privé (notamment transfert au privé de prérogatives de l'enseignement public).

Ces projets prennent place dans le contexte de l'évolution inquiétante, depuis des décennies, des missions et métiers de l'enseignement et de la recherche : systématisation du financement de la recherche sur appels à projets sur fond de baisse des crédits récurrents, sous dotation budgétaire, baisse des revenus (non indexés sur l'inflation), précarisation de la majorité des professionnels de l'enseignement supérieur, des doctorants, jeunes docteurs et vacataires (diminution de 36% des recrutements de maîtres de conférences sur la période 2012-2016, et de 44% des ingénieurs de recherches, de 27 % des chargés de recherches, et de 40% des professeurs d'université entre 2008 et 2016), croissance exponentielle de la part bureaucratique dans l'exercice de nos métiers...

Les membres de l'IRPhiL demandent que les institutions représentatives des enseignants-chercheurs et jeunes chercheurs soient désormais prises en compte dans la réflexion sur le financement de la recherche, sur la diminution du poids des tâches administratives, sur la sauvegarde des libertés académiques, sur l'attractivité et la revalorisation des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, bref dans la préparation d'une future loi de programmation pluriannuelle de la recherche. »